

Corkill était irritable, violent, il ressentait l'indignation du bon sens et de la justice outragés ; les jurés se sont montrés d'une patience à toute épreuve, et le juge Cox a poussé la condescendance jusqu'à la bonhomie : l'accusé a donc eu tout le *fair play* désirable de la loi et de la liberté américaine. Pendant cinquante jours, par tous les Etats de l'Union, la curiosité, l'inquiétude et la surexcitation ont régné dans les esprits ; la fièvre et les incidents du procès dominaient toutes les autres préoccupations de la presse quotidienne. Enfin, l'assassin a été déclaré coupable, il devait en être ainsi, et la conscience publique s'est trouvée soulagée.

Ce procès de Guiteau m'a rappelé un autre procès célèbre, conduit aussi avec habileté, impliquant les plus hautes questions sociales, et non moins digne d'occuper l'attention des hommes sérieux, je veux dire le procès d'Ambroise Lépine, qui eut lieu à Winnipeg, au mois d'octobre 1874. Il m'a été donné, dans le temps, d'assister à nombre de séances palpitantes d'intérêt. L'occasion est trop belle aujourd'hui, je ne puis résister à la tentation de communiquer à mes lecteurs certains souvenirs qui me sont personnels.

Tout le monde le sait, dans la cause de Lépine était au jeu non seulement la vie d'un honnête citoyen, bel homme, colosse de plus de six pieds, tête fière et dégagée, cavalier aux allures et aux idées chevaleresques, mais encore indirectement le sort de Louis Riel, président de l'ex-gouvernement provisoire, lequel, soulevant autour de son nom toute une tempête de haine ou d'admiration, avait passionné pendant cinq ans l'opinion des deux Canadas, et même l'existence nationale du petit peuple métis, alors le point d'appui le plus puissant du catholicisme et des intérêts français dans le Nord-Ouest. Les formes judiciaires avaient revêtu pour la circonstance une solennité inaccoutumée ; un juge de talent, homme de loi, caractère décidé et tranchant, M. Wood, présidait le tribunal ; l'avocat de la couronne, M. Cornish, ne manquait ni de ressources, ni d'astuce, ni d'audace ; M. Royal, avocat habile et *débater* élégant, conduisait la défense, et il